

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE FÉMINISME

Le Palais de Justice est en émoi depuis quinze jours. Il s'agit, bien entendu, du Palais de Paris, où les dames ont désormais entrée, de par la loi, à titre d'avocats. M<sup>me</sup> Petit, M<sup>lle</sup> Chauvin, font l'objet de toutes les conversations, et, derrière leurs honorables et intéressantes personnalités, apparaît aux yeux les plus clairvoyants le Féminisme lui-même, poursuivant ses triomphes.

La femme a déjà conquis l'enseignement, la presse, la médecine, le barreau. Toutes les professions libérales lui sont ouvertes, et il ne faudra pas attendre bien longtemps sans doute pour voir au notaire, ancien type, toujours trop correct et trop froid, se substituer la notaire aimable, souriante, avisée, excellente conseillère, en mainte circonstance ultra-délicate.

Le féminisme a ses adversaires acharnés et ses partisans passionnés. Il faut reconnaître que l'on met un peu les torts de son côté, quand on est homme et que l'on traite avec dédain le sexe dit faible, qui est d'ailleurs le sexe fort à bien des égards. Un galant homme ne se permettra jamais d'accabler de son mépris une femme, quelle qu'elle soit ; à plus forte raison n'ira-t-il pas jusqu'à proclamer le besoin d'une éternelle tutelle pour tant de personnes qui savent si bien d'ailleurs tenir en tutelle leurs maris.

Mais si la cause du féminisme a beaucoup d'adversaires, n'est-ce pas qu'elle est trop souvent confondue avec une autre cause : celle de la femme qui réclame le droit de satisfaire tous ses caprices et qui n'entend par émancipation que l'émancipation de l'égard des règles morales ? Le féminisme n'a rien de commun avec le dévergondage, même avec le plus élégant. Quand des gens sensés et réfléchis parlent de l'émancipation de la femme, ils l'entendent dans le sens de la suppression des entraves que nous mettons actuellement à son essort intellectuel et pratique.

Sous prétexte de sauvegarde sociale, nous enfermons la jeune fille dans un couvent jusqu'à son mariage, et après son mariage nous la vouons aux bagatelles de toutes sortes.

D'abord déprimée par une éducation qui est loin d'être rationnelle, ensuite rendue frivole par la frivolité même de ses occupations, la femme devient évidemment un être humain d'ordre inférieur. Mais ce n'est pas à nature qui l'a rendue telle ; c'est la civilisation, ce sont les préjugés du milieu.

On parle beaucoup d'éducation, et à la vérité, nous avons grand besoin de substituer à l'éducation mondaine d'une classe, l'éducation civique du peuple tout entier. Mais tant qu'on n'aura pas modifié l'éducation de la femme, on n'aura rien fait de stable.

Georges Loiré.

## EN CHINE

Une grève de boureaux

Un correspondant du *Journal* à Canton déclare que les boureaux se sont mis en grève, faute d'une augmentation de salaire ; ils demandent une diminution de travail. Il paraît, en effet, que la moyenne de décapitations a été depuis quelque temps d'environ 30 par jour, à raison de 2 fr. 60 par tête.

Dès qu'on eût annoncé la grève, ajoute le correspondant, 150 Chinois ont offert de remplacer les boureaux grévistes moyennant une faible rétribution de 1 fr. 30 par tête.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 17 décembre 1900 (matin)

M. Mesureur préside.  
La Chambre discute le budget des dépenses de la Chambre elle-même pour 1901.

MM. Pastre et Bertheaux demandent le vote d'une somme de 78,000 francs pour augmenter le traitement des employés de la Chambre, à cause du travail du matin.

M. Magnaude demande une réduction de 100,000 francs sur le chapitre 52 (traitements fixés des trésoriers-payeurs généraux) ; malgré l'opposition de la commission et du gouvernement, l'amendement est adopté par 291 voix contre 216.

Séance de l'après-midi.

La Chambre revient au débat sur l'amnistie.

M. Lasies se déclare opposé à l'amnistie, car, dit-il, l'affaire Dreyfus n'est pas close, puisque on veut punir des officiers accusés de félonie, si l'amendement Vazeille est voté.

M. Vazeille proteste contre l'idée qu'on lui prête de vouloir recommencer l'affaire Dreyfus ; il défend un amendement tendant à exclure de l'amnistie, les crimes de trahison et les délits d'espionnage.

M. Waldeck-Rousseau repousse l'amendement et pose la question de confiance.

M. Vazeille répond qu'il ne faut pas que le gouvernement retombe dans les mêmes erreurs que le gouvernement de M. Méline ; il refuse de voter comme le voudrait le gouvernement.

M. Bignon prend vivement à partie M. Méline qu'il accuse d'avoir couvert les faux Henry et Panizzardi.

M. Méline répond au milieu des exclamations et des interruptions de la Chambre. L'amendement Vazeille est repoussé par 340 voix contre 90.

Puis la Chambre aborde la discussion du paragraphe 2 de l'article premier du projet d'amnistie.

M. de Ramel déclare que ses amis exilés n'accepteront jamais cet amendement.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain, et la séance est levée.

## INFORMATIONS

Election législative

BASSES-PYRÉNÉES

Voici le résultat complet de l'élection qui a eu lieu dimanche à Pau.

M. d'Iriart d'Etchepare, républicain, a été élu par 7,786 voix contre 2,126 obtenues par M. Decombéjean, nationaliste, et 1,362 à M. Cazenave, candidat dissident ouvrier.

Il s'agissait de remplacer M. Casson, élu sénateur.

La consommation de l'alcool, du vin et du cidre

Il est intéressant au moment où le Sénat, après la Chambre, va discuter la loi sur les boissons, d'indiquer quelle est la consommation moyenne par habitant, en 1899, de l'alcool, du vin et du cidre dans les principales villes de France.

C'est dans les régions de l'Ouest et du Nord, surtout dans les ports de la Manche et de l'Océan, que l'on boit le plus d'alcool.

Au Havre, la consommation de l'alcool par habitant atteint le chiffre énorme de 17 litres 43 ; à Cherbourg, elle est de 16 litres 39 ; à Rouen, de 16 litres 22 ; à Caen, 14 litres 18 ; à Boulogne-sur-Mer, 13 litres 45 ; à Amiens, 11 litres 89 ; à Brest, 11 litres 47 ; au Mans, 11 litres 36 ; à Lorient, 10 litres 65 ; à Calais, 10 litres 24 ; à Saint-Quentin, 10 litres 07.

Dans les autres villes, la consommation de l'alcool est inférieure à 10 litres par habitant. A Paris, elle est de 6 litres 13.

Pour la consommation du vin, les grandes villes de France se classent ainsi : Nice, 276 litres par habitant ; Saint-Etienne, 260 ;

Boulogne-sur-Seine, 244 ; Saint-Ouen, 232 ; Levallois-Perret, 229 ; Clichy, 227 ; Roanne, 224 ; Neuilly et Saint-Denis, 223 ; Toulouse, 220 ; Angoulême, 212 ; Paris, 210 ; Grenoble et Clermont Ferrand, 209 ; Bordeaux, 208 ; Dijon, 194 ; Montpellier, 193 ; Versailles, 192 ; Limoges et Besançon, 185 ; Troyes, 180 ; Tours, 179 ; Lyon, 178.

Enfin, le classement pour la consommation du cidre donne les résultats suivants : Rennes, 444 litres par habitant ; Cherbourg, 309 ; Caen, 245 ; Le Mans, 216 ; Rouen, 127.

Heureux mortel !

Un métayer du hameau des Brunels, près Revel, vient de recevoir avis d'une succession de six millions que lui laisse un oncle d'Amérique.

Il ne reste plus que quelques formalités à remplir pour que l'heureux héritier entre immédiatement en possession de l'héritage.

Voilà un heureux homme qui, pour si sympathique qu'il soit, va voir doubler d'un seul coup le nombre de ses amis.

Mort d'un centenaire

M. Pierre Ricard, né à Nozerolles, commune de Saint-Bonnet-de-Salers (Cantal), en juillet 1797 (an VI de la République), vient de mourir à Fontanges, à l'âge de cent trois ans et cinq mois.

Toutes les communes voisines étaient représentées aux obsèques de ce patriarche auvergnat, qui avait conservé toutes ses facultés.

Brûlé vif

Samedi soir, vers trois heures, la femme de journée et la bonne de M. Bibault, bijoutier, 1, rue du Palais, à La Rochelle, faisaient fondre de la cire dans de l'essence.

Malgré les exemples terribles que nous avons eu cette année, la femme de journée commit l'imprudence de mettre son récipient sur le feu.

Une explosion se produisit presque aussitôt et le liquide enflammé se répandit dans l'appartement, occasionnant un commencement d'incendie qui fut promptement éteint.

Malheureusement, le bébé des époux Bibault, âgé de un an, qui était assis dans une chaise, près du feu, fut atteint par les flammes et fut grièvement brûlé sur tout le corps, principalement à la figure, aux jambes et aux bras.

Porté immédiatement à la pharmacie du Palais, le pauvre bébé reçut les soins des docteurs Massé et Bobrie, qui ne purent se prononcer sur la gravité des brûlures.

Malheureusement, comme cela était à prévoir, le pauvre bébé est décédé dans la nuit.

## CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Dans son audience du 14 décembre, le conseil de préfecture a délibéré sur les affaires suivantes :

1. Recours du sieur Suberville, contre un arrêté du préfet, prescrivant certaines conditions pour l'ouverture d'un dépôt de chiffons. — Renvoyé à huitaine,

2. Les époux Rigal, de Port-de-Vire, commune de Duravel, contre le département : demande d'indemnité pour difficulté d'accès de propriété à la suite de construction d'un pont. — Une expertise est ordonnée.

3. Damas, de Srenquels, contre l'administration des contributions directes : demande en réduction de la contribution des portes et

fenêtres. — Cette demande est rejetée et le sieur Dumas condamné aux dépens.

A la fin de cette audience, le conseil a rendu les arrêts suivants :

1. Delpuch, de Figeac, contre la compagnie d'Orléans : demande en annulation d'expertise. — Rejet.

2. Jean Malvy, de Gourdon : demande en dégrèvement de patente. — Rejet.

3. Desprès, ingénieur civil, à Cahors : demande en dégrèvement de patente. — Rejet.

4. Maliqueet Rulhe, de Saint-Cirq-Lapopie, contre la commune de Saint-Cirq-Lapopie, chemin vicinal ordinaire numéro 12 ; souscription partielle : demande en indemnité pour dommages. — Rejet.

M<sup>me</sup> Huc, Vve Lacombrade, de Fons, contre la commune d'Assier. Curage du ruisseau d'Assier : demande en indemnités pour dommage. — La commune d'Assier est condamnée à 157 fr. 25, plus les dépens.

Congé du Jour de l'An

Sur la proposition de M. l'Inspecteur d'académie, M. le Préfet du Lot a décidé qu'à l'occasion du Jour de l'An, les écoles publiques du département du Lot vaqueront du samedi 29 décembre, après la classe du soir, au jeudi 3 janvier 1901.

Les classes recommenceront le vendredi 4 janvier, à 8 heures du matin.

Syndicat Agricole du Lot

Samedi, à trois heures, a eu lieu, dans une des salles de l'hôtel de ville, la réunion générale annuelle des membres du Syndicat agricole du Lot. Cette réunion a eu lieu, sous la présidence de M. Rey, député du Lot, président du syndicat, assisté de MM. Delbreil, vice-président, Bouysson, trésorier ; Rodes, secrétaire-général.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

M. Bouysson donne lecture de son rapport sur l'exercice 1900, qui est adopté.

Après lui, M. le secrétaire général expose la situation du syndicat. Après quelques considérations du président sur la mévente des vins, mévente à laquelle apportera sans doute remède le dégrèvement sur les boissons hygiéniques et la suppression des droits d'octroi pour les villes de plus de 5.000 habitants, il est procédé à la réélection des membres du bureau. Sont proclamés à l'unanimité : président, M. Rey ; vice-présidents, MM. Dufour et Delbreil ; secrétaire général, M. Rodes ; trésorier, M. Bouysson.

Après quelques mots de remerciements sur les marques de confiance et de sympathies données au bureau, par cette réélection, et nulle observation n'étant présentée M. le président lève la séance.

Banquet du Veloce-Sport Cadurcien

Dimanche soir, à 7 heures, ainsi que nous l'avions annoncé, a eu lieu, au buffet de la gare, le banquet annuel du Veloce-sport cadurcien.

112 convives avaient répondu à l'appel des organisateurs.

M. Lacaze présidait. A sa droite était assis M. Costes, maire, président d'honneur.

Le repas, servi d'une façon irréprochable, a été fort goûté de tous les convives, qui n'ont cessé de manifester durant toute la soirée une parfaite et franche gaieté.

Au champagne, M. Lacaze, président, s'est levé et a prononcé le discours suivant que nous sommes heureux de reproduire *in-extenso* :

Messieurs,

Dans le cycle de l'histoire des cycles, il serait difficile, je crois, de découvrir une manifestation sportive aussi complètement réussie que celle de ce soir. Et mes premières paroles seront un cri de remerciements et de félicitations à l'adresse de nos membres actifs d'abord, qui nous donnent, ce soir, l'exemple le plus reconfortant de l'assiduité aux réunions de la Société. Un tel empressement est, pour votre Conseil d'administration, un gage précieux de votre zèle et de votre dévouement aux intérêts communs.

Mes remerciements vont aller maintenant à nos excellents membres honoraires. Ils représentent parmi nous la science cycliste discrète mais solide; ils nous donnent surtout cet appui moral qui constitue un puissant levier pour des associations aussi nombreuses et aussi compactes que la nôtre. Aux vétérans comme aux nouveaux, j'ai à cœur d'adresser l'expression annuelle d'une gratitude qui ne connaît point de faiblesse.

Monsieur le Maire de Cahors a bien voulu venir s'asseoir à notre table. Qu'il me permette de lui dire que le Veloce-Sport Cadurcien n'oublie point que c'est grâce à son insistance autorisée, auprès du Conseil municipal, qu'il nous a été permis de réunir, en juillet dernier, sur notre beau velodrome, les noms les plus illustres du monde de la Pédale. Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je suis bien sûr qu'avec votre inlassable concours — qu'un éloignement prochain et très flatteur ne refroidira pas — notre vaillante Société pourra figurer longtemps encore au meilleur rang, parmi celles qui ont à cœur le bon renom de la cité que vous administrez.

Il me reste à saluer les présidents des Sociétés cadurciennes amies. Ils nous ont habitués à une camaraderie qui nous est précieuse, à un esprit de solidarité dont nous serons toujours heureux de resserrer les liens: l'Avenir, l'Aviron, la Cigale et ce splendide Orphéon qui nous apparaît avec l'évocation d'une montagne inoubliable de fleurs, envahissant Cahors sous la baguette magique de mon excellent ami le docteur Ausset.

Messieurs, pourquoi le taire? Votre Conseil d'administration et votre Président sont très fiers de la prospérité de notre Société. Fiers des résultats obtenus, et non moins fiers de la parfaite cordialité qui préside à toutes nos relations.

Au cours de l'année qui s'achève, le Veloce-Sport Cadurcien a affirmé une fois de plus sa profonde vitalité. Soyez tous remerciés pour le bien que vous lui avez fait par votre esprit de camaraderie et de cohésion.

Je ne veux pas abuser de mes prérogatives et des attributs de la fonction qui me vaut l'honneur de présider, pour la troisième fois, une aussi belle réunion. Si, à l'heure prochaine de l'expiration de mes pouvoirs, je les transmets à des mains amies, je conserverai un souvenir ineffaçable de votre bienveillance à tous, et des marques de confiance et d'amitié que vous m'avez prodiguées.

Je bois, Messieurs, à tous nos aimables invités, à nos membres honoraires, et spécialement à Monsieur le Maire de Cahors, et, en buvant à vous tous, je bois au Veloce-Sport Cadurcien et à son brillant avenir.

Fréquemment applaudi, M. Lacaze est salué, à la fin de son discours, par un triple ban.

M. le Maire se lève et prononce à son tour quelques paroles de remerciements pour le chaleureux accueil qu'il a reçu. Il élicite les organisateurs de cette belle soirée et les assure de tout son dévouement et de celui de la municipalité, qui sera toujours heureuse de contribuer au progrès continu de l'excellente société sportive.

De chaleureux applaudissements accueillent les bonnes paroles de M. Costes, qui est salué également par un triple ban.

M. Bourdin, invité par les convives à prendre la parole, se lève et prononce une spirituelle allocution: il adresse ses remerciements et ses félicitations à M<sup>me</sup> et M. Basouge, pour l'excellent repas qu'ils ont servi.

A 10 heures, le banquet était terminé. Les convives se rendirent au café Tivoli, où un punch était servi.

La Cigale divonienne, la jeune et déjà excellente société de mandolinistes, que préside notre confrère M. Diss's, a donné un brillant concert. Les jeunes musiciens ont été très applaudis et félicités.

Ce ne fut que vers 11 heures du soir que prit fin cette belle soirée, si bien organisée par les membres de la commission du Veloce-Sport cadurcien.

Que tous reçoivent nos éloges et nos remerciements.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DU 20 DECEMBRE

Allegro Militaire,	Schôder
Si J'étais Roi (Overture),	Adam
La Vallée d'Ossau (Valse),	Benoist
Les Noces de Figaro (Fantaisie),	Mozart
Pour les Bambins (Polka),	Fahrbach

De 3 heures à 4 heures (Allées Fénélon.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 22 décembre 1900

Naissances

Servan Elisée-Eugène, rue Mascoutou, 21.  
Castex Louis, rue Sainte-Barbe, 10.  
Ducasse Henri-Marius-Marcel, rue du Lycée.

Frayssé Marguerite, rue de la Mercoi, 5.

Publications de mariage

Aussel Adolphe, garçon d'hôtel et Vermeil Anne-Marie, cuisinière.  
Ladoux, Antoine, terrassier et Rauffet Clara, fille de service.

Cour d'assises

Audience du 17 décembre 1900

La session de la Cour d'assises du Lot, (4<sup>e</sup> trimestre 1900), s'est ouverte hier matin à 11 heures, sous la présidence de M. Pichon, conseiller à la Cour d'appel d'Agen assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au Tribunal civil de Cahors.

L'affaire appelée est relative à un usage de faux commis par la femme Euphrasie Aussel, épouse Guitard.

L'audience est ouverte à 11 heures; aussitôt il est procédé au tirage au sort du jury.

M. Chaîne procureur de la République occupe le siège du ministère public; Fleuret, l'éloquent avocat du barreau de Gourdon, est au banc de la défense.

Le jury constitué, lecture de l'acte d'accusation est donnée par M. Bonafous, greffier en chef.

Le 5 mai 1900, par exploit de M<sup>e</sup> Solignac, huissier à Gramat, Euphrasie Aussel, épouse Guitard, ménagère à Calès, née le 5 novembre 1854 à Couzou, arrondissement de Gourdon, faisait assigner, devant le tribunal civil de Gourdon, le nommé Manié Baptiste en paiement d'une somme de 2,200 francs, qu'elle prétendait lui être due en vertu de trois billets portant la date du 24 mai 1897, 16 juillet 1897 et 31 septembre 1898. L'affaire appelée à l'audience du 22 mai, le défendeur Manié affirma rien devoir et déclara que la signature portée sur ces 3 valeurs était fautive. Sur sa plainte, une information fut ouverte contre les époux Guitard. Les renseignements recueillis sur leur situation de fortune établissent qu'ils n'avaient jamais pu être en mesure de consentir à Manié un prêt de 2,200 francs. Il résulte d'ailleurs, d'une façon formelle, d'une expertise en écriture, à laquelle il a été procédé, que les signatures trouvées sur les trois billets n'émanent pas de Manié et sont l'œuvre d'un faussaire.

Toutes les recherches faites pour découvrir l'auteur de ce faux sont demeurées infructueuses, et il n'a pas été possible d'amener l'accusé à le faire connaître. Mais l'information a démontré que la femme Guitard ne pouvait ignorer la fausseté de ces signatures et c'est certain qu'en demandant le paiement de ces billets qu'elle savait falsifiés, elle a commis le crime d'usage de faux.

Pour justifier la possession de ces valeurs, produites par elle en justice, Euphrasie Aussel a prétendu d'abord que les billets lui avaient été remis remplis et signés par Manié, dont elle était la maîtresse, soit pour lui donner une garantie de prêts successifs qu'elle lui avait consentis, soit pour la récompenser de ses faveurs.

Mais il a été démontré que Manié savait à peine signer son nom patronymique et qu'il n'avait pu lui-même rédiger le corps des valeurs. L'épouse Guitard a alors changé de système. Ce serait un nommé Mazarguil de Rocamadour qui lui aurait apporté les billets sur lesquels il avait déjà écrit le prénom de Baptiste en l'engageant à les faire signer par Manié. Elle aurait obtenu la signature de ce dernier en lui faisant croire qu'il s'agissait de pétitions sans importance. Cette version est également démentie par la procédure. Tout démontre que cette femme a agi de mauvaise foi; les variations dans ses réponses et ses explications, ses mensonges, son attitude au cours de l'information le prouvent surabondamment.

Il est établi, en effet, qu'elle a cherché à suborner des témoins pour tromper la justice et faire croire à la légitimité de sa créance. Son mari, bien qu'il ait autorisé sa femme à exercer cette action téméraire, ne paraît pas s'être rendu un compte suffisant de l'acte qu'il commettait. C'est un homme d'une intelligence faible et qui se laissait entièrement dominer par l'accusée.

Les renseignements fournis sur la femme Guitard ne lui sont pas favorables. En conséquence, la nommée Aussel Euphrasie, épouse Guitard est accusée d'avoir: à Calès et Gourdon, en 1900, et en tout cas depuis moins de 10 ans, fait usage, connaissant leur fausseté: 1<sup>o</sup> d'un billet daté de Calès du 24 mai 1897, revêtu de la fautive signature de Baptiste Manié et par lequel ce dernier s'oblige à payer à Euphrasie Guitard ou à son ordre, la somme de 1,000 francs avec intérêts de 4 0/0; 2<sup>o</sup> d'un billet portant la fautive signature de Manié, ainsi conçu: B. P. F. 200, Calès, le 14 juillet 1897. Je paierai par cette lettre de change à Euphrasie Guitard ou à son ordre, la somme de 200 francs avec intérêts à 4 0/0. Fait à Calès, etc.; 3<sup>o</sup> d'un billet daté de Calès le 31

septembre 1898, portant la fautive signature de Manié et par lequel ce dernier s'oblige à payer, à Euphrasie Guitard, la somme de 1,000 francs avec intérêts à 4 0/0.

La femme Guitard est ensuite interrogée. Avec vivacité, elle répond aux questions qui lui sont posées; jusqu'à hier matin, elle niait avoir commis les faux, les billets avaient été signés, disait-elle, par Manié. Mais à l'audience, elle avoue qu'en effet les billets sont faux, et accuse un nommé Mazarguil de les avoir falsifiés.

14 témoins sont entendus, parmi lesquels signalons le nommé Mazarguil dont la déposition a été fort discutée, et qui donne prise à l'accusation formelle que porte contre ce témoin, la femme Guitard.

Au cours des débats, il a été également démontré qu'un autre témoin le nommé Bourdarie, a eu une part de complicité de la falsification.

Les témoins entendus, M. le procureur prononce un brillant réquisitoire et demande une sévère condamnation tout en ne s'opposant pas aux circonstances atténuantes.

M<sup>e</sup> Fleuret, en termes très éloquents demande l'acquittement de sa cliente.

Le jury se retire pour délibérer, à cinq heures, il rentre en séance, apportant un dict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne la femme Guitard à 1 an de prison et 100 fr. d'amende.

UN INCIDENT

A la fin des débats M. le procureur décerne un mandat d'arrêt contre les témoins dont nous avons parlé plus haut: les nommés Mazarguil, poseur à la Compagnie d'Orléans à Aurillac, et Bourdarie. Tous deux ont été mis en état d'arrestation et écroués à la maison d'arrêt.

Affaire Bonnal. — INCENDIE VOLONTAIRE ET VOLS QUALIFIÉS

Audience du 18 décembre

Aujourd'hui devant la cour d'assises se sont déroulés les débats de l'affaire Bonnal Jean-Pierre, âgé de 39 ans, forgeron, inculpé d'incendie volontaire et de vols qualifiés.

A 11 heures l'audience est ouverte:

M. Lagarde, substitut, occupe le siège du ministère public. M<sup>e</sup> de Valon est assis au banc de la défense.

M. Bonafous, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation.

Dans la nuit du 12 au 13 octobre 1900, un commencement d'incendie se déclarait dans une maison située à Cambayrac et appartenant au sieur Decas.

Ce dernier ne se trouvait pas à son domicile; il était couché chez des voisins et amis, les époux Bonnal.

Aux premiers appels, Decas accourut sur les lieux du sinistre, et avec l'aide de quelques personnes parvint à se rendre maître du feu. Les premières constatations permirent d'affirmer que l'incendie avait été allumé volontairement: en effet on avait apporté dans le grenier pour y mettre le feu des fagots de bois dont les débris ont pu être retrouvés. Mais ce n'était pas là le seul crime dont Decas avait été la victime: une armoire placée dans sa chambre avait été fouillée. Un porte-feuille contenant 4 billets de banque de 100 francs et un porte-monnaie renfermant une somme de 28 fr. 40 avaient disparu. Pour pénétrer dans la maison l'auteur de ce double attentat avait brisé une vitre de la croisée donnant sur la chambre de Decas et avait ensuite escaladé la fenêtre.

Les soupçons se portèrent sur le nommé Bonnal, qui connaissait parfaitement les habitudes de la victime, les dispositions intérieures de son habitation et qui était le seul à savoir que Decas ne se trouvait pas à son domicile cette nuit-là. Bonnal savait également que Decas avait chez lui une somme assez importante.

Ces premiers soupçons ne tardèrent pas à se changer en certitude. Cinq jours après l'incendie, l'accusé remettait en paiement d'un effet de commerce 2 billets de 100 francs chacun, présentant certaines particularités qui permettent de croire que ce sont les billets soustraits à Decas. D'autre part, il était de notoriété publique que Bonnal était à court d'argent et que quelques semaines auparavant, il n'avait pu payer une traite de 200 francs venue à échéance.

Invité à fournir des explications sur la provenance de ces 2 billets de banque, l'accusé n'a pu donner que des réponses embarrassées, contradictoires et reconnues mensongères. Sa femme a même essayé de suborner un témoin pour faire croire que cette somme d'argent lui avait été prêtée quelques jours avant le crime.

Malgré toutes les charges qui s'élèvent contre lui, et qui prouvent surabondamment sa culpabilité, l'accusé s'obstine dans son système de dénégations absolues.

L'information a permis de relever un autre fait à la charge de Bonnal. Il a été démontré

qu'en octobre 1894 l'accusé s'était introduit pendant la nuit, dans une cour attenante à l'habitation du sieur Alibert, de Cambayrac, et lui avait dérobé une demie barrique de vendange. Surpris en flagrant délit par le propriétaire, il le supplia de le pardonner: Alibert craignant des représailles ne porta pas plainte.

Bonnal n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa réputation est des plus mauvaises.

En conséquence le nommé Bonnal Jean-Pierre est accusé d'avoir:

1<sup>o</sup> à Cambayrac, dans la nuit du 12 au 13 octobre 1900 et en tous cas depuis moins de dix ans, volontairement mis le feu à un édifice appartenant à Decas Joseph, avec cette circonstance que cet édifice était habité ou servait à l'habitation.

2<sup>o</sup> Dans les mêmes circonstances de temps et de lieu soustrait frauduleusement au préjudice du sieur Decas Joseph une certaine somme d'argent et ce

1<sup>o</sup> la nuit, 2<sup>o</sup> dans une maison habitée ou servant à l'habitation.

3<sup>o</sup> Avec effraction dans un édifice.

4<sup>o</sup> A l'aide d'escalade dans un édifice.

3<sup>o</sup> A Cambayrac, en octobre 1894, et en tous cas depuis moins de 10 ans, soustrait frauduleusement une certaine quantité de vendange au préjudice du sieur Alibert, et ce,

1<sup>o</sup> La nuit, 2<sup>o</sup> Dans une cour dépendante d'une maison habitée ou servant à l'habitation.

Il est procédé immédiatement après à l'interrogatoire de l'accusé.

Bonnal nie être l'auteur des faits qui lui sont reprochés, son attitude est la même à l'audience que devant l'instruction.

Il parle peu, répond évasivement aux diverses questions qui lui sont posées. Il nie cependant avec une certaine énergie.

21 témoins, 13 à charge 8 à décharge, défilent apportant sinon des faits précis relatifs aux crimes imputés à Bonnal, du moins quelques renseignements sur la moralité de l'accusé qui est représenté par tous comme un malfaiteur; du reste plusieurs vols de poules, de lapins, de fruits, lui sont reprochés; il n'est guère aimé dans sa commune. Il est craint de tous les habitants.

Détail intéressant: tout d'abord, Decas, la victime, avait retiré sa plainte contre Bonnal; il paraîtrait que la femme de ce dernier était la maîtresse de Decas.

Decas, en effet, avait dit au juge de paix qu'il avait retrouvé les 400 francs volés; ils étaient, disait-il, pliés dans un journal.

Depuis, il est revenu sur ses dires; toutefois, Decas n'en croit pas Bonnal coupable.

La déposition de la victime est très intéressante, vu surtout l'intimité qui existait entre elle et l'accusé.

Au moment où nous mettons sous presse, les débats ne sont pas encore terminés.

Calendrier antialcoolique à effeuiller

C'est là un véritable instrument de propagande qui, comme l'almanach, peut rendre de grands services, en appelant chaque jour l'attention des familles sur le grave problème qui nous préoccupe et en leur fournissant des avis, des conseils utiles. Affiché dans une classe d'école, il peut d'autre part fournir au maître matière à dissertations, à causeries, à devoirs.

Ce calendrier est dû à l'initiative de Madame Legrain, présidente de l'Union des femmes pour la Tempérance.

En vente au bureau du Journal du Lot et chez M. Delsaud, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

Arrondissement de Cahors

VIRE. — Mérite Agricole. — M<sup>t</sup> Combe, propriétaire-viticulteur à Vire, es nommé officier du Mérite agricole.

SAUZET. — Foire. — Bœufs gras, de 29 à 30 fr. les 50 kilos.

Bœufs d'attelage, cours ordinaires.

Veaux, 75 c. le 1/2 kilo.

Moutons gras, de 65 à 70 c. le kilo, autres, de 12 à 25 fr. l'un.

Porcs gras, de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Autres, de 20 à 40 fr. l'un, selon gros-seur et qualité.

Foies d'oie, de 2 à 2 fr. 25 la livre.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Poulets, 0 fr. 50 c. la livre.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Perdreux, de 2 à 2 fr. 25.

Cafés, 0 fr. 90 c. la douzaine.

Bié, de 12 à 12 fr. 50 c. les 4/5.

Maïs, 9 fr. 50 à 10 fr. 50.  
Pommes de terre, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 les 4/5.

**LE BOULVÉ.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez le sieur Vignoles, propriétaire au Boulvé.

Grâce au dévouement de quelques voisins qui ont aperçu la fumée, le feu qui avait pris à un lit a été vite éteint, fort heureusement on s'est trouvé sur les lieux assez tôt pour pénétrer dans la maison. Paillasse et matelas furent jetés par la croisée et de cette façon le feu n'a pu se communiquer à d'autres objets.

Les dégâts ne sont couverts par aucune assurance.

Si vous avez les digestions pénibles, lourdeurs, somnolences, congestions après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Foire. — Favorisée par le beau temps, la foire de samedi, une des plus importantes de l'année, a été très belle. Le champ de foire était bien garni et les transactions nombreuses. Voici les principaux cours :

Bœufs d'attelage, de 350 à 500 fr. la paire ; bœufs gras, de 26 à 32 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 60 à 70 c. le kil. ; cochons gras, de 40 à 45 fr. le quintal.

Blé, 14 fr. 50 à 15 fr. l'hectol. ; Avoine, 7 fr. 25 à 7 fr. 50 ; Maïs, 14 fr. 50 à 15 fr. Prunes communes, de 12 à 13 fr. les 100 kil. ; rondes, de 15 à 16 fr. ; d'ente, de 28 à 30 fr.

Volaille, 55 c. la livre ; oies grasses, 85 c. ; foies d'oies, 2 fr. 40 ; truffes, 12 à 13 fr. le kilo.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 15 décembre :

Après une condamnation à 16 francs d'amende pour chasse sans permis, une seule affaire est appelée : Cyprien Estival, 26 ans ; Augustin Labédie, 22 ans ; Hippolyte Labédie, 18 ans ; Frédéric Labédie, 25 ans, cultivateurs, à Saint-Félix, poursuivis pour coups et blessures, sont condamnés : Frédéric, 40 fr. d'amende ; les trois autres, 16 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens. Ils bénéficient en outre de la loi Bérenger.

**BÉDUE.** — Perception. — Par arrêté du 10 décembre 1900, M. Demary, adjudant au 7<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires, est nommé à la perception de Bédue (Lot), 4<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> tour.)

**CAJARC.** — Adjudication. — Avant-hier dimanche, à trois heures du soir, a eu lieu l'adjudication des droits de pesage et d'abattoir.

Quatre soumissionnaires s'étaient fait inscrire, la mise à prix a été de 850 fr.

M. Jean-Louis Cancé, cordonnier à Cajarc, a été déclaré adjudicataire moyennant la somme de 1,205 fr., pour une durée de trois ans.

L'Aliment complet à base de Légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitue pour les enfants au moment du sevrage, et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., l'Aliment complet idéal. — Gros, Imp. Leblanc, Paris XV<sup>e</sup>. Echantillon gratuit sur demande.

**Arrondissement de Gourdon**

**MARTEL.** — Le marché aux truffes bat son plein maintenant.

Samedi, 50 quintaux de truffes de belle et bonne qualité ont été vendus aux prix de 16 à 18 francs le kilo. Nous rappelons à ce sujet que Martel tient le record des marchés de truffes du monde entier comme quantité et surtout comme qualité, en ce moment la truffe est bien mûre, aussi les acheteurs peuvent venir à Martel avec la certitude d'y trouver la marchandise qui leur sera nécessaire.

Deux marchés par semaine : mercredi et samedi ; grande foire le mardi 24 décembre.

**Chemin de fer d'Orléans**

FÊTE DE NOËL 1900 ET DU 1<sup>er</sup> DE L'AN 1901

A l'occasion des Fêtes de Noël 1900 et du 1<sup>er</sup> de l'An 1901, les Billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 2, du samedi 22 décembre inclus au samedi 5 janvier inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du lundi 7 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 7 janvier.

**Etrennes Hachette**

La librairie Hachette et C<sup>o</sup> offre au public pour les étrennes de 1901, une série de nouveaux volumes, aussi attrayants et aussi luxueusement illustrés que ceux des années précédentes : Reynolds, par Sir Walter Armstrong (cart., 125 fr.) ; Au Pays de Don Quichotte, par Auguste F. Jacacci, ill. par Daniel Vierge (br., 40 fr.) ; Le Dix-neuvième Siècle (les Mœurs, les Arts, les Idées), (br., 30 fr. ; cart., 40 fr.) ; L'Épopée Byzantine à la fin du dixième siècle ; Basile II, le Tueur de Bulgares, par M. G. Schlumberger (br., 30 fr. ; relié, 40 fr.) ; Florence et la Toscane, par M. E. Müntz (br., 15 fr. ; relié, 20 fr.) ; Voyage du Général Gallieni (Cinq mois autour de Madagascar), (br., 7 fr. 50 ; relié, 10 fr.) ; Aragon et Valence (Excursions en Espagne), par M<sup>me</sup> Jane Dieulafoy (br., 7 fr. 50 ; rel. 10 fr.) ; L'Afrique Australe, par Elisée Reclus (br., 10 fr. ; relié, 15 fr.) ; Champs de Bataille de l'Armée Française (Belgique, Allemagne et Italie), par M. Ch. Malot (br., 15 fr. ; relié 20 fr.). A ces éditions artistiques s'ajoutent les péri-

diques illustrés : Le Tour du Monde (br., 25 fr. ; relié, 32 fr. 50) le Journal de la Jeunesse (br., 20 fr. ; cart., 26 fr.) ; Mon Journal (br., 8 fr. ; cart., 10 fr.).

A la collection, La petite Bibliothèque de la famille, s'ajoutent trois romans (chaque vol., br., 3 fr. 50 ; cart., 5 fr.) : Félure d'âme, par M<sup>me</sup> Lescot ; Aimer, c'est vaincre, par M<sup>me</sup> E. Cavo ; Le Baiser sur la Terrasse, par M. Marion Crawford.

Dans la Bibliothèque du Sport : Le Tir à l'Arc, par M. le comte de Bertier, V. Cordier et A. Guglielmini (br., 12 fr. ; cart., 13 fr. 50).

Dans la Collection des voyages illustrés : L'Alpinisme au Spitzberg, par Sir Martin Conway ; La Frontière Indo-Afghane, par M. H. Foucher ; Aux Colonies d'Asie et dans l'Extrême-Orient, par M. Verschuur ; Voyage en Patagonie, par M. le comte Henri de La Vaulx (chaque vol., br., 4 fr. ; cart., 5 fr. 50).

La Nouvelle Collection de la Jeunesse s'est accrue de quatre ouvrages : Toute Seule, par M<sup>me</sup> Ch. Chabrier-Rieder ; Le Mystère de la Chauve-Souris, par M. G. Toudouze ; Incroyables aventures de Louis de Rougemont (chaque vol., br., 7 fr. ; cart., 10 fr.) ; Un Phénomène, par M. J.-B. Jeanroy (br., 4 fr. ; cart., 6 fr.).

La Bibliothèque rose illustrée compte quatre nouveautés (chaque vol., br., 2 fr. 25 ; cart., 3 fr. 50) ; Autour du Clocher, par M<sup>lle</sup> Borius ; Myrta, par M<sup>me</sup> Chéron de la Bruyère ; Notre Amie Germaine, par M<sup>lle</sup> G. du Planty ; Lili l'a dit, par M. Fr. Deschamps.

Album pour les petits enfants : La Mère Michel à l'Exposition (75 centimes).

La Bibliothèque des Écoles et des Familles comprend huit nouveautés : Nouvelle France, par C. Guénin (br., 4 fr. 50 ; cart., 6 fr. 50) ; Le Page de Jehanne, par M<sup>me</sup> la comtesse de Houdetot ; Terre de Fauves, par M. P. Maël ; L'Exposition de 1900, par M. Louis Rousselet (chaque vol., br., 3 fr. ; cart., 4 fr. 60) ; Second Violon, par J. Girardin ; Les Trois fugitifs, par MM. Tissot et Améro (chaque vol., br., 2 fr. 60 ; cart., 2 fr. 90) ; Musique et Musiciens, par M. H. Heinecke ; A travers le Sahara, par M. G. Demage (chaque vol., br., 2 fr. ; cart., 3 francs).

Etrennes musicales : La Quinzaine Musicale, (br., 6 fr. ; relié 8 fr.) ; Cartes postales Musicales (toute l'Histoire de la Musique en 72 cartes, avec portraits (net 5 fr.) ; Paris, sa Gloire et ses Rayons, par les ombres de H. Gallot, poésie de Desvieux-Vérité, musique de Fragerolle (1 vol. net 7 fr.).

La Mode Pratique, grâce à son programme, est de plus en plus la Revue de la famille par excellence (le n° 25 cent.). — La Corbeille à Ouvrage, le plus pratique, le mieux compris de tous les journaux de Broderie. Le numéro 10 centimes.

Les Lectures pour Tous, la nouvelle Revue universelle populaire illustrée, qui compte plus de 700,000 lecteurs (cart., 9 fr.). Chaque livraison mensuelle (98 pages, 100 gravures inédites), 50 centimes. — Abonnements : Paris, 6 fr. ; Départ., 7 fr. ; Étranger, 9 fr.

Signalons l'Almanach du Drapeau (1 fr. 50) pour 1901, qui a eu l'idée touchante d'intéresser ses lecteurs à une bonne action : « constituer à un enfant de sous-officier désigné par le vote des lecteurs, une dot de 100 fr. par an, pendant 10 ans, et, enfin l'Almanach Hachette (1 fr. 50), pour 1901 dont le texte et les gravures de chaque année sont inédits et renouvelés, ce qui justifie son sous-titre de Petite Encyclopédie populaire de la Vie pratique.

**BULLETIN FINANCIER**

Les allures du marché sont très satisfaisantes, notamment sur les valeurs à revenu fixe. Le 3 0/0 est à 101,25, coupon détaché. Le 3 1/2 0/0 à 102,90. Très bonne tenue des Sociétés de Crédit.

Le Comptoir National d'Épargne à 580. Le Crédit Foncier à 685, le Crédit Lyonnais est en hausse marquée à 1038, la Société Générale à 612.

Les fonds étrangers sont fermement tenus. En dehors des valeurs cotées à la Bourse il existe d'autres genres de placements financiers qui donnent un emploi fructueux aux capitaux ; nous voulons parler de l'assurance sur la vie et de la Rente Viagère.

Si le passé est un excellent garant de l'Avenir, la Nationale-Vie se recommande par 69 ans d'honorabilité et de scrupuleuse exactitude.

Car d'ailleurs la Nationale qui offre aux assurés et aux rentiers voyageurs les garanties financières les plus exceptionnelles car elle a su constituer des réserves telles qu'aucune compagnie n'en peut présenter de semblables. Il n'est donc pas étonnant que le chiffre des assurances souscrites en 1899 ait été plus considérable à la Nationale que dans les autres compagnies françaises.

**29<sup>e</sup> LA DÉPÊCHE FINANCIÈRE 29<sup>e</sup> année**

est le plus ancien journal spécial pour faire avec succès des OPÉRATIONS DE BOURSE A TERME  
Essai gratuit 3 mois. — 414, rue de Provence, Paris, 9

La Maison A L'OLIVIER si renommée  
POUR SES HUILES NATURELLES DE  
**FOIE DE MORUE**  
Rappelle à sa Clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Dépôt.)

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**CADEAU aux LECTRICES du Journal du Lot**

**BON** pour un Numéro du Journal de Modes « LA SAISON », le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et de Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'Administrateur de La Saison, 25, Rue de Lille, Paris, 7<sup>e</sup>.

**LE SANG DES BOTZARIS**

PAR NOËL GAULOIS

IV

LES ANXIÉTÉS DE MARCO BOTZARIS

— C'est lui qui m'a dit, à Janina, que Marco était mort, et qui a goûté un si cruel plaisir à se repaître de ma douleur...

— Oh ! la canaille ! Doux Jésus ! S'il est possible d'être aussi méchant... Mais attendez, je vais lui dire son fait et nous verrons bien si le seigneur Marco compte vous sacrifier à ce bandit... Attendez !

L'épicière était furieuse et allait se livrer à quelque algarade, Chryséis la retint et la calma.

— Non, Marthe, ne dites rien. Je parlerai moi-même à Marco...

Tout en maugréant, l'excellente femme promit de tenir sa langue et redescendit au rez-de-chaussée.

— Seigneur Marco, dit-elle, vous seriez en meilleure compagnie en haut qu'ici et vous devriez bien y monter.

Marco, mécontent, prit son hôte à part.

— Ma bonne Marthe, fit-il, si vous ne voulez pas me désobliger gravement et me forcer

à chercher loin de chez vous quelque endroit où mes amis ne soient pas exposés à vos acrimonies, vous tâcherez de ne pas témoigner aussi vivement vos antipathies...

— Oui, c'est entendu ; je tâcherai, je vous promets sur mon salut que je tâcherai... mais je crois que je n'y arriverai pas.

— Il faudra y arriver.

— Je tâcherai.

Botzaris gravit les marches de l'escalier et Gogos gagna la porte pour se retirer, à la grande satisfaction de Marthe.

— Ouf ! s'exclama-t-elle quand il fut dehors. S'il pouvait ne pas revenir.

Ce souhait était à peine formulé que Bakolas se trouvait de nouveau devant elle. Il rentra avec Marcel et sir Arthur qu'il avait dû croiser en s'en allant. Le Français avait des allures insolites. Son exubérance, sa familiarité ordinaire avaient disparu. C'est d'une voix sèche et mordante qu'il s'adressa à l'Albanais.

— Je vous ai prié de revenir ici pour quelques instants, dit-il, car il est indispensable que nous ayons une explication...

— Indispensable... appuya sir Arthur.

— Cette explication, vous l'avez réclamée vous-même il y a quelques heures au chevet d'Aristides, de votre victime.

— Ce sont des soldats turcs qui ont tué le pêcheur.

— Soit. Il est inutile d'entamer une discussion oiseuse. Je ne vous demanderai pas qui lui avait donné l'ordre de nous abandonner à bord de la frégate turque, je n'ai pas à savoir ce que vous allez faire auprès du riala-bey.

Je suis fixé et tout ce que vous diriez ne changerait rien à ma conviction. Mais avec moi, deux amis s'étaient rendus sur la frégate...

— Yes ! deux : Wilhelm et Julio !

— Je veux savoir ce qu'ils sont devenus !

— Ce n'est pas à moi que vous devriez le demander.

— A qui donc devrais-je m'adresser.

— A qui il vous plaira, excepté à moi, que vous mêlez, je ne sais pourquoi, à toute cette affaire.

— Nierez-vous que vous vous soyez rendu auprès du riala-bey ?

— Je n'ai ni à le nier ni à le confirmer, je ne vous dois pas compte de ma conduite.

— Aoh ! Perfectly ! Votre conduite nous était indifférente. Ce était oune vilaine, oune abominable conduite, mais ce était égal. Vò condouisez vò comme vò vòlez, mais Wilhelm et Julio, vò devez les condouire ici, tôt de souite ! Ce était bien ça, Marcel ?

— C'est tout à fait cela, sir Arthur... Vous avez entendu, seigneur Bakolas, vous nous apprendrez ce qu'on a fait de nos amis...

— Me les aviez-vous donnés en garde ? Le sais-je, ce qu'on a fait d'eux. J'ignorais même jusqu'à leur existence, il y a quelques minutes.

— Vous refusez de répondre ?

— Je refuse de vous répondre et de vous écouter plus longtemps.

Il fit mine de vouloir sortir. Sir Arthur, très flegmatiquement, sortit un pistolet d'une poche de son veston et l'éleva à hauteur du visage de l'Albanais. L'Anglais paraissait tout

disposé à tirer, Bakolas recula.

— Voilà, fit Marcel. Mon ami, sir Arthur et moi, absolument convaincus que vous seul pouvez nous renseigner sur ce qu'il est advenu de nos amis, nous avons résolu que vous nous fourniriez toutes les indications nécessaires ou que nous vous priverions de votre liberté, par représailles, jusqu'à ce que Wilhelm et Julio soient revenus. Nous allons vous désarmer et vous garder à vue ici jusqu'à ce que vous soyez décidé à nous satisfaire.

Dame Marthe n'avait pas perdu un détail de cette scène. Elle était enchantée de voir l'Albanais en mauvaise posture, et si elle avait eu un cri d'effroi et s'était signée quand sir Arthur avait levé son pistolet, elle se reprérait, une effusion de sang n'étant plus à craindre, à laisser éclater son contentement.

— Vous comptez me tenir prisonnier ici ? demanda ironiquement l'Albanais.

— Oh ! pour quelques heures seulement.

— Et après ?

— Après ? Il y a à Missolonghi cent jeunes gens accourus comme nous des quatre coins de l'Europe. Ils joindront leurs voix aux nôtres pour réclamer votre châiment et nous verrons bien si on refuse de les écouter.

— Cent jeunes gens ! dites-vous. Moi, j'ai deux mille soldats...

— Qui passeront à l'ennemi au premier engagement !

— Pas plus que vous je ne discuterai. Je me prête à votre folie, je reste. Vous ne me garderez pas longtemps !

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIV

SOUS LA TENTE

Le soldat français qui avait été envoyé là par le Bureau arabe, avec un autre de ses camarades, se dirigea, à travers le camp, alors tranquille, où les troupeaux dormaient, où les feux s'éteignaient, où les plis des drapeaux pendaient immobiles à la clarté des étoiles, vers la tente noire et blanche qui avait été préparée pour lui.

Tente spacieuse, près de celle du chef, avec un grand étalage de luxe sous forme d'armes damasquinées, de tapis épais, de coussins moelleux, selon que les ressources de la tribu, tirées de plus d'une expédition contre les voyageurs du Sud, pouvaient en réunir comme témoignage de son hospitalité.

Au moment où il soulevait les rideaux pour entrer, son camarade, qui était couché sur le dos, le talons beaucoup plus élevés que la tête et une petite pipe entre les dents, se releva par un rapide soubresaut et se dressa tout debout en faisant le salut militaire.

C'était un petit homme trapu, avec une

peau brûlée comme un grain de café, qui formait un singulier contraste avec ses yeux bleu clair et ses épais cheveux courts et jaunes.

— Pardon, monsieur ! J'étais à moitié endormi ! — dit l'homme en anglais.

— Ne parle donc pas anglais ; quelqu'un finira par t'entendre un jour.

— Eh bien ! quand on m'entendrait, monsieur ! — répondit l'autre. — Cela remonte un peu le moral. Ils savent tous que je suis Anglais, mais aucun d'eux ne sait que vous l'êtes. Le nom sous lequel vous vous êtes engagé ne ne peut vraiment rien apprendre. Ils ont deviné que ce n'était pas le vôtre. Toto, ce petit gaillard si fin, m'a dit aujourd'hui : « — Tu traites toujours ton brigadier comme si c'était un prince. — Morbleu ! que j'ai dit, j'aimerais bien à voir le prince qui lui ressemble ! — Tu as raison ! m'a dit le petit homme. Il n'a pas son pareil pour couper la tête d'un ces voleurs d'Arabes d'un revers de sabre. »

Le brigadier rit encore un peu en s'étendant sur la tapis.

— Dame ! c'est bien quelque chose d'avoir une vertu ! mais aie bien soin que tous ces bavards-là ne tirent rien de toi.

— Seigneur, monsieur ! N'y ai-je pas pris soin depuis dix ans ? C'est devenu tout à fait naturel à présent. Je ne pouvais pas tenir ma langue en repos, cela aurait été d'abord tout à fait impossible. Pour lors je l'ai laissée courir avec des roues bien graissées sur mille pistes différentes. Je leur ai raconté tant d'histoires incroyables sur les lieux d'où nous venions

qu'ils en ont un demi-million de genres différents à choisir. Les uns pensent que vous êtes un noble polonais qui a été échaudé par les Russes ; quelques-uns que vous êtes un prince italien qui a été nettoyé proprement, comme le duc de Parme et les autres ; d'autres que vous êtes un archiduc d'Autriche obligé d'abandonner votre pays parce que vous étiez amoureux de l'Impératrice et que vous avez eu un duel à cause d'elle, qui a scandalisé tout l'empire ; d'autres que vous êtes un grand d'Espagne exilé, venu pour apprendre la tactique et le reste, afin de pouvoir retourner dans votre pays et renverser le gouvernement la semaine prochaine, dès que vous verrez une chance de revenir et d'entrer en arrangement avec lui. Que le ciel vous bénisse, Monsieur ! vous pouvez vous fier à moi pour mettre les gens dedans.

Le brigadier sourit encore et commença à se débarrasser de son uniforme.

Il y avait en lui un certain mélange d'insouciance et de mélancolie, qui, l'une après l'autre prenaient le dessus, la première tenait à sa nature ; la seconde était née des circonstances.

— Si tu peux être plus fin que nos amis les zéphirs, les zouaves, et les indigènes, tu seras en vérité arrivé au comble de la diplomatie. Jene m'y engagerais pas moi-même. Crois-moi, la franchise est toujours dangereuse, le silence toujours sûr.

— Cela peut être, monsieur, — répondit le chasseur, dans son anglais obstiné avec lequel ses yeux bleus pétillants s'accordaient si bien

pour déterminer sa nationalité. — Il n'y a aucun doute, c'est le bon moyen pour les empêcher de deviner la chose... Cela fait l'effet d'eau au lieu de vin... Mais c'est un véritable supplice de Tantale. Vous pourriez aussi bien dire à un terre-neuve de ne pas aimer à faire le plongeon qu'à moi de ne pas aimer à bavarder. Je me couperais plutôt la langue que de dire un mot qui pourrait vous déplaire, mais il faut que je dise quelque chose ou que je meure.

Après quoi l'orateur, connu sous le sobriquet de *Crache-au-Nez-de-la-mort*, à la suite des aventures et des audacieuses razzias dont il était sorti sans une égratignure, se laissa tomber sur les genoux et se mit en devoir de retirer le harnachement de son camarade, en s'acquittant de ce soin avec autant de respect que s'il eut été gentilhomme de la chambre au service auprès d'un Louis XIV.

L'autre le repoussa doucement.

— Non... non... Je t'ai dit mille fois, que nous sommes camarades et égaux à présent.

— Et moi je vous ai répondu mille fois, monsieur, que nous ne le sommes pas, que nous ne le serons jamais, et que nous ne devons pas l'être, — répliqua le soldat, d'un ton bourru, en tirant les bottes couvertes de poussière. — Un gentilhomme est un gentilhomme, quels que soient les embarras dans lesquels il est tombé.

— Mais il cesse d'en être un dès qu'il accepte un service qu'il ne peut récompenser, ou qu'il réclame une supériorité qu'il ne possède pas. Il y a douze ans que nous sommes soldats ensemble... (A suivre)

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'OC test.

2<sup>e</sup> Itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPECIAL G. V. N° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours

non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bord-aux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre,

Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre inclus

JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1<sup>er</sup> de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

Une causerie sur les Modes enfantines

Des Modèles de robes

Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons

Un et souvent deux Patrons découpés

Une gravure de Modes coloriée

Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

LA POUPEE MODELE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

Cartonnages coloriés

Figurines à découper ; Décors de théâtre

Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-poste à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1<sup>o</sup> Quatre pages de gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 2<sup>o</sup> Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuillets contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

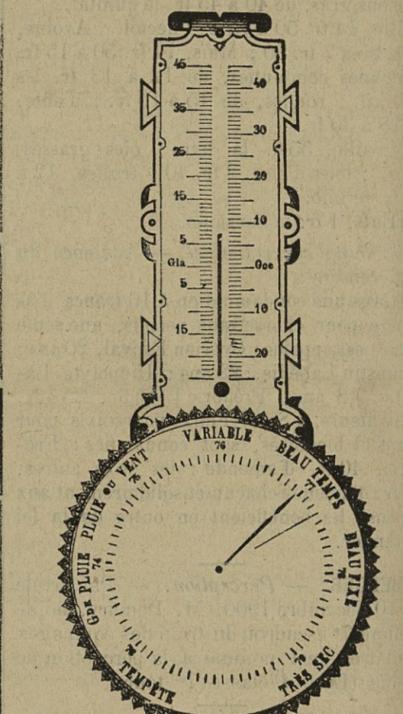
QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 25 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, rue de Septembre



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 2,

Id. maxima de la veille : 8,

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Occupation indépendante

Chez soi facile à toute personne (Hommes, dames, demoiselles) ayant des loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire : à l'Entreprise Nouvelle, 113, rue Caulaincourt, Paris, 18<sup>e</sup>.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M<sup>me</sup> LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mile Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mile MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

POUR FAIRE FORTUNE A LA BOURSE

Demander le BULLETIN QUOTIDIEN de la Maison de Banque G. RIVOIRE, 13, Faubourg Montmartre, Paris, contenant les renseignements financiers permettant l'achat ou la vente au comptant et à terme avec succès. — Envoyé gratis pendant un mois à titre d'essai.